

CONTRAT GROUPES

Ref : 2026-1794398-

Code partenaire : ENT0020901

Entre les soussignés :

SAS Miléade - Services Groupes
5 avenue Victor Hugo – BP85
43102 Brioude Cedex
Tél. : 04.75.82.45.44

représenté par MM Christelle Pierre
ci-après désignée « Miléade »

Et :

CCAS SARCELLES
3 PLACE DE LA RESISTANCE
95203 SARCELLES CEDEX

représenté par :
M GASSAMA Samba

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Miléade s'engage à accueillir le contractant dans les conditions définies ci-dessous :

LIEU ET DATES DE SEJOUR

ETABLISSEMENT

Mur de Bretagne
Village Club***
Anse de landroannec
22530 MUR DE BRETAGNE

SEJOUR

Séjour du 26/09/2026 au 03/10/2026
Effectif prévu : 60 adultes / 0 enfants / 0 bébés

DESCRIPTIF DU SEJOUR

Les services et prestations fournis par Miléade sont les suivants :

HEBERGEMENT

Les hébergements sont disponibles à partir de 17h - à libérer avant 10h.

Le tarif comprend :

- La pension complète du dîner du 1er jour au panier repas pour le déjeuner du 8ème jour (vin compris, café pour le déjeuner)
- L'hébergement : base double standard, lits faits à l'arrivée et linge de toilette fourni.
- Le changement du linge de toilette en milieu de séjour.
- Le ménage de fin de séjour.
- Les animations et activités au sein du Village Club.
- Les excursions, les visites et repas au restaurant prévus au programme.
- Un accompagnateur Miléade pour les excursions prévues au programme.
- L'accès libre au Spa ainsi qu'aux équipements de loisirs du Village Club.
- Si vous organisez vous-mêmes le transport, une remise de 30 € sera consentie sur le montant du séjour.
- La taxe de séjour de 0.66€ par nuit par personne
- Le supplément chambre individuelle : 94 € par personne* pour le séjour (les chambres individuelles sont limitées en

DESCRIPTIF DU SEJOUR

nombre et disponibles uniquement sur demande)

- L'assurance rapatriement et annulation facultative de 3.8% du montant total du séjour

Le tarif ne comprend pas :

- toute autre prestation non mentionnée ci-dessus.

GRATUITES

Miléade accorde, sur l'hébergement, les repas pris au sein de l'établissement et les excursions : 1 gratuité pour 20 adultes payants soit le 21ème gratuit (le 42ème gratuit, etc.).

Miléade accorde la gratuité au conducteur du bus professionnel dans la limite d'une gratuité chauffeur par tranche de 50 participants. La déduction se fera à la facturation.

DEROULEMENT DU PROGRAMME

Nous nous réservons le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier l'ordre de ce programme.

Lorsque l'un des participants ne se présente pas au départ d'une excursion ou si le participant se trouve dans l'impossibilité de participer à l'excursion (défaut de présentation des documents nécessaires, tels que pièce d'identité en cours de validité, visa, certificat de vaccination, ou autres causes...), l'excursion ne sera en aucun cas remboursée et sera intégralement facturée.

PARTICIPANTS

Pour votre confort, la liste des participants doit impérativement parvenir au service groupes de Miléade au plus tard 60 jours avant le début du séjour et sera à cette date, considérée comme définitive. Toute modification de la liste sera facturée selon nos CGV.

Attention : si après signature du présent contrat, vous souhaitez inscrire des personnes supplémentaires, il se peut que nous ne soyons plus en mesure de vous donner satisfaction.

ELEMENTS DE FACTURATION / PRESTATIONS RESERVEES

Du	Au	Qté	Description	Prix unitaire	Prix total
26/09/2026	03/10/2026	60.00	Séjour Séniors en vacances Groupe 7 nuits	454,00 Euro	27 240,00 Euro
26/09/2026	03/10/2026	2.00	1 gratuité pour 20 adultes payants soit le 21ème gratuit le 42ème gratuit	-454,00 Euro	-908,00 Euro
26/09/2026	03/10/2026	1.00	Gratuité chauffeur	-454,00 Euro	-454,00 Euro
26/09/2026	03/10/2026	1.00	Assurance voyage groupes	1 089,08 Euro	1 089,08 Euro
26/09/2026	03/10/2026	11.00	Supplément single Groupe	94,00 Euro	1 034,00 Euro
26/09/2026	03/10/2026	1.00	Supplément single subie	Offert	Offert
26/09/2026	03/10/2026	60.00	Taxe de séjour selon tarif en vigueur	4,62 Euro	277,20 Euro

Total TTC : 28 278,28 Euro

REGLEMENT

La confirmation définitive intervient seulement à réception du présent contrat dûment daté, signé. L'acompte de 30 % du montant du séjour doit être versé dès la signature du contrat.

Acompte à la signature :

9 162,71 Euro

Solde à régier le : 26/08/2026

19 115,57 Euro

Les règlements par chèque et chèques vacances doivent être libellés à l'ordre de Miléade et adressés en recommandé avec accusé de réception à :

SAS Miléade

Services Groupes

5 avenue Victor Hugo – BP85

43102 Brioude Cedex

Pour tout règlement par virement, merci de rappeler le n° du contrat.

IBAN : FR85 3000 2026 8800 0006 0342 N09

B.I.C. CRLYFRPP

La facture définitive est établie après le séjour à partir des éléments fournis dans le compte-rendu de séjour, réalisé par l'établissement et consigné par le responsable du groupe. S'il reste un solde dû, il doit être réglée à réception.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les conditions générales de vente sont jointes en annexe. Le souscripteur confirme avoir pris connaissance de celles-ci.

Fait à Brioude en deux exemplaires, le 07/07/2026

Miléade

Lu et approuvé,



Miléade
SAS Miléade
BP 88 – 26903 VALENCE cedex 9
RCS B 843 049 040

Le client,

Lu et approuvé,



POUR LE PRESIDENT
ET PAR DELEGATION
Le Vice-président du CCAS

Samba GASSAMA